

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ANNEXE 1 – VENTE SUR SITE MARCHAND www.ceramic.nc

INTRODUCTION

La présente annexe aux conditions générales de vente complète les CGV régissant les relations entre la SARL BATI CENTER (ci-après désignée BATI CENTER) au capital de 2 500 000F, dont le siège social est situé au 6 route de la Baie des Dames – Ducos - Nouméa, et ses clients. Cette annexe s'applique pour les achats de marchandises en ligne dont le site marchand est accessible sous l'adresse URL www.ceramic.nc.

1. INFORMATION SUR LE PRODUIT

Le vendeur propose principalement sur son site marchand la vente de carrelage, produits techniques et accessoires de pose. Les produits sont décrits avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du vendeur ne pourrait être engagée si elles ne portent pas sur des éléments essentiels du produit en lui-même.

2. CONFORMITE DU PRODUIT

L'acheteur est mis en garde sur le fait que les photos ne sont pas contractuelles. Les produits vendus peuvent présenter à la réception des nuances de couleur.

L'acheteur est invité à effectuer une demande d'échantillon de manière à ne pas rencontrer de difficulté avec le produit souhaité.

3. COMMANDES

3.1 Exécution

Pour effectuer sa première commande en ligne, le client doit ouvrir un compte sur le site internet. Ce compte sera protégé par un mot de passe strictement personnel et confidentiel. Il ne doit en aucun cas être transmis à des tiers afin de se protéger de tout type de fraude. BATI CENTER ne pourra être tenu responsable des actions réalisées via le compte du client suite à une faute ou une négligence lui étant imputable.

Toute commande passée sur le site est ferme et définitive pour le client dès la réception par courrier électronique automatique par le vendeur d'un bon de commande et du paiement. Le client peut choisir le paiement en ligne sécurisé ou le paiement au retrait de la marchandise.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa modification de taille ou de dimension par le fournisseur, de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale passée par le client et réceptionnée au préalable et ne donnera droit à aucune indemnité de la part du vendeur y compris dans le cas de l'annulation des présentes CGV. Dans ce cas, le vendeur avertira le client dès sa connaissance de l'indisponibilité de la marchandise

commandée et proposera au client des produits similaires.

3.2 Annulation et modification

Il ne sera acceptée aucune annulation de commande, ni modification de commande sauf accord écrit et préalable du vendeur.

Dans tous les cas, les demandes de modifications de commande devront être soumises au minimum 15 jours avant la date de livraison demandée. A défaut, seule la commande initiale sera honorée en termes de prise de livraison et de paiement.

4. PRIX

Les produits sont fournis au prix fixé sur la base du tarif en vigueur affiché sur le site au moment de la commande. Nos tarifs s'entendent TTC au départ du point de vente BATI CENTER sis au 6 route de la Baie des Dames à Nouméa. Les frais de livraison et de port sont déterminés selon la destination finale du lieu de livraison et selon un barème disponible sur demande.

5. OUVERTURE DE COMPTE - DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Ouverture de compte

Tout nouveau client de BATI CENTER souhaitant différer le règlement de ses achats devra, préalablement à sa prise de commande, faire une demande d'ouverture de compte débit client auprès du vendeur. Le client devra remplir une demande d'ouverture de compte débit ainsi qu'un engagement de caution solidaire accompagnés des documents spécifiés.

Le vendeur se réserve le droit d'accepter ou non cette demande d'ouverture de compte.

Tout accord par le vendeur de faire bénéficier à un client d'une ouverture de compte débit entraîne de la part de l'acheteur l'acceptation pleine et entière et sans discussion des présentes CGV.

5.2 Règlement

Délai accordé : Pour toute ouverture de compte, le fournisseur accorde au bénéficiaire un délai de règlement de 30 jours à compter du 25 du mois de facturation. Ce délai de règlement, qui ne souffrira d'aucune possibilité de retard, constitue un crédit que le fournisseur se réserve d'accorder ou non au bénéficiaire, compte tenu de son appréciation de sa situation.

5.3 Clause pénale

Si un retard de règlement nécessite la mise en recouvrement des sommes dues par voie de recours contentieux légal ou privé, le fournisseur exigera à titre de clause pénale, une indemnité égale à 15% de l'intégralité des sommes dues, auxquelles

seront ajoutées celles rendues exigibles par la échéance du terme.

5.4 Facturation

A chaque livraison est associé un bon de livraison. Les clients « au débit » feront l'objet d'un relevé de factures qui leur sera adressé à chaque début de mois.

BATI CENTER se réserve le droit de communiquer par voie électronique ses factures au client. Le client accepte alors de les recevoir par ce mode dématérialisé.

5.5 Compensation

Le client n'est pas en droit de retenir une partie ou la totalité des sommes dues, ni opérer une compensation. En cas de litige sur une facture, la réclamation doit se faire par écrit en recommandé avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la réception des produits.

5.6 Défaut de paiement

Tout défaut de paiement d'une échéance entraînera :

- o La déchéance du terme et l'exigibilité immédiate des factures non encore échues, même si elles ont donné lieu à l'établissement d'effets de commerce,

- o Le droit pour le fournisseur de suspendre les remises consenties au bénéficiaire, sans que soit nécessaire l'envoi d'une mise en demeure. Ces remises viendront s'ajouter au montant des créances devenues exigibles et soumises à intérêts de retard,

- o Le droit pour le fournisseur de revendiquer et de récupérer les marchandises restées sa propriété en application de la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 8 ci-après,

- o L'obligation pour le bénéficiaire de payer outre le principal, un intérêt de retard calculé en appliquant, à compter de la date d'échéance non respectée, sur l'intégralité des sommes dues et devenues exigibles, un taux d'intérêt légal majoré de 5 %,

- o L'obligation pour le bénéficiaire de supporter tous les frais judiciaires éventuellement exposés, le tout sans préjudice des indemnités de toute nature qui pourraient être mises à sa charge.

5.7 Client au comptant

Toute réservation ou commande de marchandises est conditionnée par le règlement de 50 % du prix à la signature de ladite réservation ou commande, le solde doit être effectif avant le jour fixé de la livraison.

Le vendeur se réserve le droit de n'accepter de servir une commande que si le client effectue le paiement au moyen du mode de règlement spécifié par le vendeur. Une facture est alors émise pour livraison ou retrait de la marchandise réglée. Un bon de livraison, que le client est tenu de

signer, est remis à chaque livraison ou retrait de marchandise.

En cas d'octroi de délai de paiement, le vendeur se réserve à tout moment et discrétionnairement, d'exiger du client une garantie de bonne fin de paiement. Le refus ou l'impossibilité par le client de fournir cette garantie autorise le vendeur à annuler le contrat de vente ou la partie restant à livrer. En cas de livraison partielle, le client doit régler immédiatement la partie du prix exigible et mentionnée sur la facture correspondant à ladite livraison.

Toute livraison devant les délais prévus ne peut donner lieu à un report d'échéance de paiement.

Aucune contestation pour vices, défauts, ou tout autre cause, ne pourra constituer cause de compensation, ni dispenser le client de régler les factures à échéance.

Le défaut ou retour de paiement d'une facture entraînera de plein droit et sans formalisme ni mise en demeure préalable, les conséquences cumulatives suivantes :

- o Exigibilité immédiate du paiement de toutes les autres factures même si elles ont donné lieu à des traites déjà mises en circulation,
- o L'obligation pour le bénéficiaire de payer outre le principal, un intérêt de retard calculé en appliquant, à compter de la date d'échéance non respectée, sur l'intégralité des sommes dues et devenues exigibles, un taux d'intérêt légal majoré de 5 %,
- o L'obligation pour le bénéficiaire de supporter tous les frais judiciaires éventuellement exposés, le tout sans préjudice des indemnités de toute nature qui pourraient être mises à sa charge,
- o Autorisation pour BATI CENTER de suspendre ou annuler les commandes en cours.

6. CONDITIONS DE LIVRAISON

6.1 Modalités

La délivrance des marchandises n'interviendra que sur présentation du bon de commande (signé par le client ou son mandataire réputé habilité à cette fin) et/ou de la facture et après un règlement comptant ou autre modalité de paiement acceptée par le vendeur.

En conséquence, et dans tous les cas, le réceptionnaire se présentant au nom du client sera présumé mandaté par le client et la responsabilité du vendeur ne pourra pas être engagée dans le cadre des relations entre le mandataire et son mandant. La délivrance est effectuée, soit par la remise directe du produit au client ou à son transporteur par enlèvement des marchandises vendues du magasin ou du dépôt (vente départ), soit par la livraison effectuée par le vendeur ou son mandataire dans les locaux ou entrepôts dudit client (vente franco).

Le bon de livraison doit être signé par le client ou son mandataire, qui appose le nom du signataire et/ou cachet de la société.

Si le transporteur est mandaté par le client, la signature de ce dernier équivaudra de plein droit à celle du client.

Tout transporteur (le client ou son mandataire) assurant l'enlèvement devra se conformer aux règles internes de sécurité et d'exploitation du vendeur.

6.2 Vente départ : Vente non soumise à des frais de livraison

En cas de vente départ, le vendeur procède aux opérations de chargement sous la responsabilité du client ou de son transporteur.

Le client s'engage à ce que le Poids Total Roulant (PTR) de son véhicule ou de celui de son mandataire et /ou transporteur, ne soit pas dépassé. En cas de surcharge du véhicule, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucun cas être recherchée, et une décharge de responsabilité pourra être demandée par le vendeur.

6.3 Vente franco : Vente soumise à des frais de livraison

Les marchandises doivent être immédiatement réceptionnées en quantité et qualité, dès l'arrivée du véhicule sur le chantier ou dans les locaux du client. Si le véhicule est dans l'incapacité de se rendre à l'adresse de livraison indiquée par l'acheteur (trottoir, terrain non stabilisé, interdiction de circulation, etc.) la marchandise sera livrée à l'endroit le plus proche sans aucun recours possible, charge pour le client d'en assumer l'acheminement jusqu'à son point de livraison final. Afin de garantir la sécurité de tous, le livreur a la possibilité de décider du lieu le plus adéquat à la livraison.

Les opérations de déchargement incombent au client et s'effectuent sous son entière responsabilité.

La livraison doit être validée par contre-signature du réceptionnaire de la marchandise indiquant son nom afin d'attester de l'entière conformité de la livraison vis-à-vis de la commande passée et/ou des désignations portées sur le bon de livraison.

La livraison prend donc effet au moment de la réception des produits par le client à l'adresse de livraison mentionnée sur la commande. Toute réclamation consécutive à ladite livraison doit nous être signifiée par courrier ou mail sous 48 heures. Aucune réclamation ne sera admise après ce délai.

6.4 Vente via le site internet

Au choix du client, la livraison des marchandises pourra dans la mesure des quantités disponibles se faire soit au départ soit franco et selon les conditions décrites ci-dessus.

6.5 Délais de livraison

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison indiqués par BATI CENTER sont toujours donnés à titre indicatif et le client ne fait pas du délai une condition essentielle de sa commande. Aucune retenue, indemnité ni dommage intérêt ne pourra être accordé au client en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de BATI CENTER.

En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs produits commandés, BATI CENTER en avisera le client et procédera à la livraison des existants. Sur demande écrite du client, BATI CENTER acceptera d'attendre la disponibilité de la totalité des produits commandés pour livrer le client et éviter ainsi des livraisons partielles, excepté dans les cas

de commandes de produits spécifiques. La livraison partielle ne pourra cependant pas être différée de plus de 30 jours.

Les pénalités susceptibles d'être appliquées au client par ses propres clients ne seront pas opposables au vendeur.

Dans la mesure où, pour des raisons techniques ou d'opportunité, un report de livraison est demandé par le client et expressément accepté par BATI CENTER, les frais de magasinage, passé un délai de 1 mois, donneront lieu à la perception d'une redevance au profit de BATI CENTER de 5 % de la valeur de la marchandise par mois.

Le stockage provisoire des marchandises par BATI CENTER, qu'elle qu'en soit la cause, ne pourra faire obstacle à leur facturation immédiate

6.6 Frais de livraison / transport

Sauf demande expresse contraire, le lieu de livraison des marchandises commandées par le client est celui indiqué par ses soins sur la fiche de renseignements dûment complétée, lors de sa commande ou facturation et à défaut celui indiqué sur sa fiche client informatique.

Les frais de livraison sont affichés sur le lieu de vente, ils sont convenus avec le client lors de la prise de commande et sont systématiquement renseignés sur la commande et/ou facture. Le client ne peut donc se prévaloir de son inexécution, même partielle, ou de sa non-conformité s'il n'a prévenu BATI CENTER au préalable soit au moment de sa commande soit au plus tard dès la réception de la marchandise pour en contester le paiement.

Le retrait de marchandise au magasin ou à l'entrepôt de BATI CENTER est gratuit.

Les marchandises livrées chez le client par BATI CENTER le sont sous la responsabilité de BATI CENTER.

6.7 Réception des produits

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toute réserve à la livraison et tout refus à la livraison des produits par le client pour avaries, manquants et pour non-conformité des produits livrés au bordereau d'expédition doivent être formulés par écrit sur le bon de livraison BATI CENTER et ce dans un délai maximum de 48 heures ouvrables à dater de la réception des produits. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. A défaut de réclamation dans ce délai, les marchandises seront considérées comme acceptées par le client sans réserve.

Le refus des produits à la livraison par un client pourra être considéré comme abusif si ce client ne peut justifier la réalité des anomalies invoquées sur son bon de livraison. Il appartiendra donc au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Par ailleurs, il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

7. CONDITIONS DE GARANTIE

BATI CENTER fournit ses marchandises dans la qualité et avec les tolérances d'usage s'agissant des dimensions et poids, en conformité avec les normes et règlements en vigueur. Si le client

destine les marchandises à un emploi spécial, il doit en informer BATICENTER dans la commande et spécifier les caractéristiques particulières requises du produit qu'il souhaite acquérir. Le client professionnel ou non reconnaît avoir été utilement conseillé et renseigné sur les caractéristiques techniques du produit qu'il choisit et qu'il correspond bien à l'usage auquel il est destiné.

Les produits vendus par BATICENTER sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant qui seront communiquées à tout client qui en fait la demande.

Par ailleurs, le vendeur garantit l'acheteur contre tout défaut de conformité des services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits services à l'exclusion de toute négligence ou faute de l'acheteur. L'acheteur peut ouvrir plusieurs cartons et placer les carreaux au sol pour vérifier les couleurs et dimensions avant collage. Aucune réclamation ne sera acceptée une fois que les carreaux seront collés.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du vendeur serait retenue, la garantie du vendeur serait limitée au montant TTC payé par l'acheteur pour l'achat du bien.

8. RETOUR DES PRODUITS

8.1 Demandes de retour

Aucun retour de produits ne sera accepté à défaut d'accord exprès et préalable de BATICENTER.

Exceptionnellement, BATICENTER permettra le retour de certaines marchandises non endommagées, ces retours étant considérés comme des cas individuels et soumis au droit de restockage.

Une demande de retour peut être formulée auprès du service commercial dans les 4 mois suivant l'achat. Seules les marchandises non endommagées en parfait état seront acceptées, c'est-à-dire sans marque, non ouvertes et accompagnées par tous les accessoires, documentation fournis à l'origine. Les frais et risques du retour de ces produits seront à la charge du client sauf en cas de retour exclusivement imputables à BATICENTER. Le retour fera l'objet d'un avoir qui aura une durée de validité d'un an. Tout produit retourné sans accord du vendeur ne pourra faire l'objet d'un avoir.

De manière générale, la garantie des produits est limitée, au choix du vendeur, soit au remplacement des produits reconnus défectueux soit à la restitution de leur prix sous forme d'avoir et ce à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages intérêts.

8.2 Panne ou défaut au déballage

Chaque marchandise défectueuse ou qui ne fonctionne pas au déballage peut être classifiée comme telle dans un délai de 2 jours à compter de la date de facture.

A condition que le défaut soit confirmé par les services de BATICENTER, ces produits seront remplacés à l'identique s'ils sont disponibles en stock. Dans le cas contraire, un avoir sera établi correspondant au prix d'achat facturé.

Tous les produits ayant dépassé ce délai de 2 jours ne répondront pas aux conditions requises pour un remplacement ou un avoir et tomberont sous les conditions de garantie du fabricant.

8.3 Marchandises endommagées

Il faudra aviser BATICENTER de chaque réception de marchandise visiblement endommagée par écrit sur le bon de livraison et par message électronique dans un délai de 48 heures à compter de la date de réception. Tous ces produits seront remplacés pourvu que les dégâts aient été réalisés préalablement à la réception par le client. Les marchandises non endommagées ne seront acceptées que dans le cas de non-conformité des produits livrés au bon de commande (hypothèses de la livraison de produits différents de ceux commandés ou de produits livrés en sus des produits figurant sur le bon de commande).

Les réclamations relatives aux vices cachés des produits vendus doivent être formulées conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil et pour autant que les marchandises n'aient subi aucune altération avant leur emploi. Dans ce cas toute transformation doit être immédiatement arrêtée. En cas de constatation par BATICENTER du vice ou de la non-conformité invoqués, BATICENTER s'engage à reprendre la marchandise défectueuse et non encore transformée et à la remplacer par de la marchandise de bonne qualité.

8.4 Retours non acceptés

Dans le cas où les produits sont retournés sans accord exprès et préalable de BATICENTER, ils ne donneront pas lieu à l'établissement d'un avoir ou au remplacement des produits à l'identique.

9. RESERVE DE PROPRIETE

Le fournisseur se réserve expressément la propriété des marchandises jusqu'au paiement effectif de leur prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (effet ou autre). Dès lors, le bénéficiaire est tenu de restituer à première demande les marchandises restées la propriété du fournisseur, qui se réserve le droit d'en exercer la revendication devant le juge compétent, par la procédure la plus rapide.

Le bénéficiaire peut, dans le cadre normal de son établissement revendre ou utiliser les marchandises livrées. Il ne peut cependant, ni les donner en gage ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de saisie, de mise en redressement ou en liquidation ou de toute autre intervention d'un tiers, le bénéficiaire est tenu d'en aviser le fournisseur, et de stipuler à l'intervenant que la propriété des marchandises ne lui revient pas.

Tant que le prix des marchandises vendues ne sera pas intégralement payé, le bénéficiaire supportera tous les risques pour perte, vol, dégradation. Le bénéficiaire s'engage donc à souscrire pour ces risques une assurance « pour le compte de qui il appartiendra » auprès d'une compagnie d'assurance solvable, et à justifier de cette souscription sur simple demande. Il est expressément convenu que le bénéficiaire reste débiteur du prix des marchandises couvertes par la clause de réserve de propriété, dès lors qu'elles ne seraient plus normalement commercialisables dans les délais normaux et que, de ce fait elles ne pourraient plus être reprises par le fournisseur.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITE

BATICENTER décidera seul de réparer, remplacer ou rembourser tout produit défectueux et ce sans que la responsabilité de BATICENTER ne soit engagée au-delà de la réparation, du remplacement ou du remboursement du produit.

11. FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance (sauf si mesure prise par les autorités judiciaires ou gouvernementales qui feront foi), ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieures aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendantes de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchées par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

12. MODIFICATIONS DU CONTRAT

BATICENTER se réserve le droit de modifier les présentes CGV et ce quelle qu'en soit la raison.

13. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi modifiée Informatique et Libertés telle qu'applicable en Nouvelle-Calédonie (Décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), dans le cadre de la fourniture de services proposés au client par BATICENTER, ce dernier est amené à collecter des données personnelles relatives au client. La collecte des données personnelles intervient lors de la commande, de la réservation, de l'établissement d'un devis ou d'une facture, de la signature d'une fiche d'intervention ou d'un contrat de prestation de service par le client.

Madame Sandrine LABAUNE est ici considérée comme le Responsable de traitement de la société BATICENTER au sens du RGPD.

BATICENTER s'engage à ne pas transmettre, divulguer, vendre, louer ou commercialiser de quelque façon que ce soit ces données à des tiers autre que ses prestataires de services éventuels, sans l'accord des personnes concernées, sauf en cas d'obligation légale ou d'injonction émanant d'une autorité judiciaire ou administrative.

BATICENTER s'engage à protéger, à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses clients conformément à la réglementation, en particulier en prenant toutes les précautions d'usage pour empêcher que les données

puissent être déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

La base légale du traitement est l'exécution des mesures contractuelles ou précontractuelles.

Les destinataires des données sont :

- Le personnel de la société,
- Les sous-traitants éventuels de la société,
- Toute entité intervenante directement ou indirectement dans la relation commerciale établie.

Des traitements de données à caractère personnel automatisés et manuels sont effectués dans le cadre de la présente relation commerciale. Ils sont, en tant que de besoin, traités conformément au RGPD.

Sous réserve de la présentation d'une pièce d'identité valide auprès du Responsable de traitement, le client dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit à la limitation du traitement de ses données ainsi qu'un droit de portabilité sur ses données personnelles conformément au RGPD.

Il adresse sa demande auprès du Délégué à la protection des données, M. Alexandre VIVIEN :

- Par voie électronique:
dpoexpertise@dpo.nc.
- Par courrier postal: DPO EXPERTISE SARL - 19 avenue Foch - BP 8717 - 98807 Nouméa Cedex.

Les données personnelles traitées dans le cadre de cette relation commerciale seront conservées pour une durée de 5 ans. Ce délai court à compter de la dernière opération effectuée par le client.

En cas d'exercice du droit d'opposition par le Client, BATICENTER cessera le traitement de ses données personnelles sauf en cas de motif légitime et impérieux pour le traitement ou pour assurer la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

En cas de différend entre les parties concernant le traitement des données personnelles, le client pourra adresser sa réclamation au DPO.

En l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande, le client aura la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

14. ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Les conditions particulières et les CGV de la commande sont interprétées conformément au droit applicable en Nouvelle-Calédonie. La nullité de l'une des dispositions des présentes n'entraîne pas la nullité des CGV elles-mêmes.

A défaut de règlement amiable, les tribunaux de NOUMEA seront exclusivement compétents en cas de litige de toute nature ou contestations relatives à la formation ou l'exécution de la commande, ainsi que quels que soient les

changements d'adresse du bénéficiaire du présent contrat.

Les clients disposant d'une ouverture de compte client auprès du magasin BATICENTER pourront bénéficier des mêmes conditions de paiement pour toute commande en ligne.

Se référer aux CGV pour le détail de l'ouverture de compte.